

# TOUS MOBILISÉS LE 22 JUIN 2017

FO Énergie et Mines considère que l'application concertée du **Statut national du Personnel depuis son origine fut et demeure moderne**. Il a toujours permis de répondre aux évolutions et aux missions de Services Public sans pour autant empêcher « les profondes mutations industrielles de notre secteur ».

Au cours de ces décennies, il a aidé au franchissement de paliers technologiques importants, permis des **adaptations** structurelles de grande ampleur, s'est révélé comme un constituant incontournable de la **stabilité** du corps social de nos Entreprises et un facteur de **cohésion** territoriale.

Aucune autre industrie en France ne peut afficher pareil résultat sur cette durée, preuve si besoin était que **notre Statut est tout sauf obsolète**.

Aujourd'hui, la volonté des employeurs est de demander au gouvernement d'intégrer les IEG dans la loi Travail II.

Leur but est clair : réduire les droits des agents, accentuer la dégradation de leurs conditions de travail, de leur rémunération, de leurs avantages et à briser le lien intergénérationnel. Bref, faire des IEG des entreprises comme les autres...

La remise en cause de ce statut protecteur, et de toutes les Pers qui l'ont complété, induite par la possibilité d'y déroger par accord d'entreprise, provoquerait **la remise en cause de 70 ans d'acquis sociaux**. Il suffit de regarder les débats en cours sur la loi Travail II pour en mesurer les conséquences pratiques.

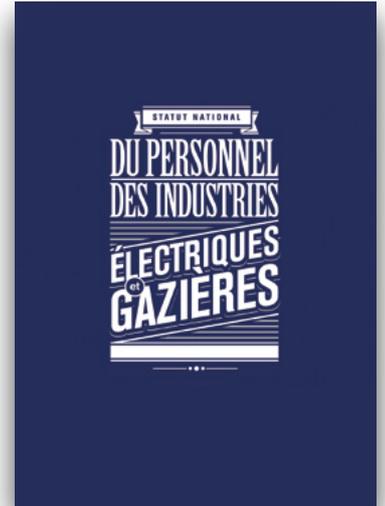


“*Notre Statut  
depuis l'origine  
fut et demeure moderne*”

# TOUS MOBILISÉS LE 22 JUIN 2017

## QUELQUES EXEMPLES :

- **Les Heures supplémentaires majorées** à 25 % ou plus avec le Statut pourraient être ramenées à un taux de 10 % par accord d'entreprise,
- Ce serait la fin du **Salaire National de Base et des planchers pour les Avancements Individuels au Choix**, là encore, au nom de la libre négociation au sein de chacune des entreprises de la branche. C'est-à-dire la fin du Statut national.
- Des modalités d'**exercice et de rémunération de l'astreinte voire le tarif agent** pourraient faire l'objet de chantages par les employeurs dans le cadre de négociations d'entreprises.



D'une façon générale, dès lors que **des accords d'entreprises pourraient être moins favorables que le statut ou les Pers**, toutes les garanties acquises seraient susceptibles d'être mises sur la table par les employeurs sous prétexte d'accords d'entreprises.

C'est dire l'ampleur de l'attaque.

Pour FO, c'est NON. Pour nous, **la négociation collective ne peut avoir pour objet que d'améliorer les règles statutaires**, mais elle ne peut en aucun cas, permettre de négocier des règles moins favorables, que ce soit au niveau de la branche ou au niveau de chacune de nos entreprises.

C'est cela la VRAIE MODERNITÉ

**Signez la pétition pour la défense du Statut :**

[https://www.petitions24.net/defense\\_statut\\_ieg](https://www.petitions24.net/defense_statut_ieg)